

Retrouvez toutes nos newsletters [ici](#).

Air Climat

agence wallonne de l'air & du climat



Newsletter ETS n°36

Thèmes abordés

- [Rappel exigences dossier NIM's](#)
- [Procédure à suivre en Région Wallonne](#)
- [Etat de lieu textes légaux, guidances, templates en lien avec l'allocation gratuite](#)
- [Assistance apportée aux exploitants](#)

Rappel exigences dossier NIM's

Conformément à la législation européenne, chaque entreprise ETS qui dispose d'une autorisation d'émettre des gaz à effet de serre avant le 30/06/2019, doit soumettre un dossier 'NIM's' vérifié à l'autorité compétente afin de pouvoir déterminer l'allocation des quotas gratuits pour la période

niveau européen applicables pour la période 2021-2025.

Procédure à suivre en Région Wallonne

En région wallonne, les entreprises concernées doivent soumettre un dossier NIM's pour le 31 mai 2019 au plus tard. La soumission doit se faire via un tool IT spécifique pour cet exercice : www.supportawac.be. L'exploitant doit pour chacun de ses sites ETS rajouter un dossier NIM's vérifié dans le dossier 'Soumission dossier NIM's vérifié 2019'. Après avoir soumis son dossier, l'opérateur doit envoyer un mail à l'adresse suivante : info@supportawac.be et recevra un accusé de réception.

Le dossier NIM's à soumettre doit être composé des documents suivants :

1. Une déclaration relative aux données de référence (2014-2018), vérifiée et reconnue satisfaisante (= fichier NIMs en format Excel)
2. Un plan méthodologique de surveillance (MMP) qui a servi de base à la déclaration relative aux données de référence 2014-2018 visée au premier point.
3. Le fichier NIM's (fichier Excel au premier point) scanné signé
4. Une preuve de l'habilitation de la personne qui signe le fichier Excel NIM's
5. Un rapport de vérification signé qui porte à la fois sur le MMP et le fichier Excel NIMs.

Suite à une clarification de la Commission Européenne **concernant la soumission du MMP, il est admis que les exploitants soient seulement obligés de soumettre pour le 31/05/2019 au plus tard un MMP qui porterait uniquement sur la récolte des données 2014-2018 (appelé informellement 'MMP backward')**. Si et uniquement si ce MMP n'était pas conforme au FAR, l'opérateur serait dans l'obligation de rédiger un autre MMP, applicable pour la récolte des données à partir de 2019. Cet autre MMP (appelé informellement 'MMP forward') devra être soumis pour approbation à l'AwAC au plus tard pour le 30/09/2019. S'il le souhaite, l'opérateur peut bien entendu déjà soumettre ce MMP ('forward') en même temps que son dossier NIM's.

Il est essentiel de noter que les exploitants qui ne soumettraient pas leur dossier NIMs pour le 31 mai 2019 ne pourront pas bénéficier d'une allocation gratuite pour la sous-période 2021-2025.

Vu que le dossier NIM's doit faire l'objet d'une vérification par un vérificateur accrédité avant la soumission à l'AwAC, nous vous conseillons vivement de signer un contrat avec un vérificateur accrédité de votre choix au plus vite possible, **si ceci n'est pas encore fait**.

Etat de lieu textes légaux, guidances, templates en lien avec l'allocation gratuite

A la date du workshop le 25/01/2019, l'ensemble des documents informatifs (guidances, templates, etc) n'étaient pas encore finalisées par la Commission Européenne. Entretemps, toutes les guidances ainsi que les templates ont été finalisés et publiés. Vous pouvez trouver l'ensemble des documents (règlements, guidances, templates) sur l'outil IT (www.supportawac.be) dans l'onglet 'Documents informatifs'.

Attention, une nouvelle version anglophone du template MMP a été publiée sur l'outil IT ce 11 mars 2019 (version avec l'extension « final »). Il est absolument nécessaire d'utiliser cette version ou l'équivalent francophone pour votre soumission NIMs 2019.

Le règlement a été traduit et est donc disponible en version française. En revanche, les guidances ne sont disponibles qu'en version anglaise, aucune traduction n'étant prévue pour celles-ci. Les templates (NIM's + MMP) seront traduits, mais seulement pour fin mars 2019. Nous vous conseillons de ne pas attendre les versions françaises et de déjà entamer le travail sur base des templates en anglais.

Assistance apportée aux exploitants

- **Journée d'information 25/01/2019**

Après le workshop pour les opérateurs du 25/01/2019, nous avons envoyé l'ensemble des présentations aux participants. Vous pouvez également consulter les présentations ainsi que des vidéos de la journée informative sur l'outil IT (www.supportawac.be) sous l'onglet 'documents informatifs\workshop AWAC pour opérateurs - 20190125'.

- **Le service d'assistance (helpdesk)**

Pour rappel, l'AwAC a mis en place un helpdesk pour répondre aux questions que pourraient se poser les entreprises, ainsi que les vérificateurs.

Ce helpdesk est disponible depuis le 01/02/2019, via email ou via téléphone :

- **Email :** [info@supportawac.be/](mailto:info@supportawac.be)
- **Téléphone :** +32 69 600 163

- **Plateforme IT pour la soumission des dossiers NIM's en 2019**

Comme expliqué lors du workshop, une plateforme IT a été développée pour la soumission des dossiers NIM's en 2019 en région wallonne. Il a été demandé aux entreprises éligibles à une allocation gratuite de fournir les coordonnées d'une personne de contact qui aura accès à cette plateforme. Les accès ont été créés le jeudi 21/02/2019. En principe, la personne de contact pour votre entreprise a donc reçu un email avec des données pour de connexion. Si ceci n'était pas le cas, nous vous invitons à envoyer un mail à l'adresse suivante : info@supportawac.be pour nous en informer au plus vite.

En annexe du mail qui a été envoyé à partir du système pour les accès à l'outil, vous pouvez trouver un 'vademeccum', qui explique les fonctionnalités de la plateforme. Vous trouverez également ce vademeccum sur la plateforme même. Pour résumer, vous pouvez consulter votre dossier NIM's phase III (fichier excel NIM's + rapport méthodologique) sur cette plateforme IT, ainsi que tous les documents informatifs qui pourraient vous aider à compléter votre dossier NIM's phase IV. Vous devez également soumettre votre dossier NIM's phase IV via cette plateforme.

Les vérificateurs pourront également consulter les dossiers pour les installations pour lesquels ils feront la vérification du dossier NIM's phase IV. De cette façon, votre vérificateur aura accès à votre dossier NIMs phase III ainsi qu'aux échanges (questions-réponses) que vous avez eu avec le helpdesk. Si vous n'avez pas mentionné un vérificateur dans le formulaire envoyé par l'AwAC pour la création des accès à la plateforme, nous vous invitons à envoyer un mail à l'adresse suivante : info@supportawac.be afin de pouvoir créer un accès pour votre vérificateur à votre dossier.

- **FAQ**

Afin d'aider au mieux possible les entreprises concernés par l'exercice NIM's en 2019, l'AWAC rédigera également un FAQ. Ce document sera disponible dans les prochains jours et sera également publié sur l'outil IT.

[Contact](#)

[Site internet](#)

Ce message n'engage aucunement l'AWAC et reste informel. Tout courrier officiel doit toujours actuellement être confirmé par lettre et revêtu de la signature d'un agent dûment mandaté.

Cette newsletter vous est envoyée par l'équipe ETS de l'AWAC. Pour toutes questions ou remarques, contacter ets.awac@spw.wallonie.

[Désinscription](#)